

Séance du 14 octobre 2022  
Délibération n°2022-64

L'an deux mille vingt deux, le 14 octobre, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean-Christophe PRORIOU, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Amélie ENJOLRAS.

Procurations : Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 6 octobre 2022.

**Objet : Eclairage public : extinction la nuit.**

Le Maire rappelle aux élus la délibération du 9 septembre 2022 décidant (à 13 voix pour et 2 abstentions) l'extinction totale de l'éclairage public de minuit à 5h du matin sur l'ensemble de la commune.

Un devis détaillé a été demandé à la SEMEV comme prévu, le coût de l'intervention, de la reprogrammation, des coffrets et horloges est d'environ 11 500 €.

Après discussion, le Conseil autorise le Maire à signer le devis et à lancer les travaux.

Le Maire.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 27 OCT. 2022 et publication le 27 OCT. 2022